

LETTRE D'ACTUALITÉS DÉVELOPPEMENT DURABLE Brésil

Une publication du SER de Brasília
N° 72 – Semaines du 8 avril au 3 mai 2024

Sommaire

Amazonie & Biomes

- Le gouvernement lance un programme d'**appui aux municipalités pour la lutte contre la déforestation** en Amazonie
- En Amazonie légale, la **déforestation dans les réserves autochtones** atteint son **niveau le plus bas** depuis 2018

Eau, Assainissement, Déchets

- **3 des 100 plus grandes villes** brésiliennes ont universalisé l'**accès à l'eau et l'assainissement**

Energie

- La capacité installée en **panneaux solaires photovoltaïques domestiques** atteint **13,7 GW**

Environnement & Climat

- Le gouvernement brésilien élabore le **premier Plan national de la Bioéconomie**
- Un rapport analyse les **enjeux pour le développement des solutions fondées sur la nature** au Brésil

Infrastructures & Transports

- Le gouvernement présente les **premières mesures du programme Mover**, pour la décarbonation de la production automobile
- Le gouvernement fédéral et l'Etat de São Paulo poursuivent la **mise en concession d'autoroutes**
- L'ANPTrilhos fait le **bilan 2023 des transports urbains sur rail** au Brésil
- Le gouvernement crée un **Secrétariat aux Voies navigables** et prévoit des **investissements de 5 Mds BRL (900 M EUR)**

Suivi des alertes de déforestation

Amazonie & Biomes

Le gouvernement lance un programme d'appui aux municipalités pour la lutte contre la déforestation en Amazonie

Le 9 avril, le gouvernement fédéral a annoncé le lancement du **programme « Union avec les municipalités pour la réduction de la déforestation et des feux de forêt en Amazonie », doté de 730 M BRL (130 M EUR)**. Sur ce montant, **600 M BRL (107 M EUR) proviendront du Fonds Amazonie** -doté de contributions internationales et géré par la Banque Nationale de Développement Economique et Social, BNDES- **et 130 M BRL (23 M EUR) du programme Floresta+**, financé par le Fonds Vert pour le Climat (FVC) et copiloté par le Ministère de l'Environnement et du Changement climatique (MMAMC) et le Programme des Nations unies pour le Développement (PNUD). Le programme « Union avec les municipalités » sera **piloté par une commission composée de représentants du MMAMC**, de l'Institut Brésilien de l'Environnement et des Ressources naturelles renouvelables (**IBAMA**), du Service Brésilien des Forêts (**SFB**) et de l'Institut Chico Mendes pour la Conservation de la Biodiversité (**ICMBio**).

Le programme prévoit : **(i) de verser, pendant la première année, 500 000 BRL (90 000 EUR) sous forme d'équipements et de services** à toutes les municipalités adhérentes. L'objectif est de leur permettre d'améliorer leurs capacités de gestion environnementale et de suivi de la déforestation, ainsi que de développer la coopération avec l'administration fédérale ; **(ii) ensuite, d'allouer à ces municipalités des ressources suivant la logique du « paiement à la performance »**. Plus les taux de déforestation diminueront (au regard des données produites annuellement par l'Institut National de la Recherche Spatiale -INPE- dans le cadre du programme PRODES), plus les ressources obtenues seront élevées. Ces ressources se matérialiseront par la **fourniture de biens et services** (e.g. agriculture familiale, systèmes agroforestiers), le financement du **paiement pour services environnementaux**, **l'appui technique à la régularisation environnementale et foncière** et l'assistance dans la mise en œuvre d'actions de **préservation de la flore** locale (dont la création de 30 brigades de lutte contre les feux de forêt).

Le programme a identifié **70 municipalités prioritaires, ayant concentré 78% de la déforestation** dans le biome amazonien entre août 2022 et juillet 2023. **A date, 53 municipalités amazoniennes** -représentant 59% de la déforestation- **ont rejoint le programme**. Les 17 municipalités restantes peuvent y adhérer jusqu'au 31 mai. (Articles [ici](#), [ici](#), [ici](#) et [ici](#))

En Amazonie légale, la déforestation dans les réserves autochtones atteint son niveau le plus bas depuis 2018

L'**ONG brésilienne Imazon** (Institut de l'Homme et de l'Environnement en Amazonie) a publié le 17 avril des **données sur l'évolution de la déforestation dans les réserves autochtones en Amazonie légale** (région administrative couvrant les 9 Etats de la région Nord et s'étendant sur les biomes de l'Amazônia -100%- , du Pantanal -40%- et du Cerrado -37%-).

Les réserves autochtones sont des **espaces démarqués par la FUNAI (Fondation Nationale des Peuples Autochtones)**, institutionnalisant le **droit de propriété et d'usufruit** des peuples autochtones et protégeant ainsi la forêt des activités génératrices de déforestation. En 2023, la FUNAI recensait **761 réserves autochtones démarquées, couvrant 1 182 765 km²** (soit 13% du territoire national). S'il en existe dans les six biomes terrestres brésiliens,

les réserves autochtones se situent à 98% en Amazonie légale. Selon Imazon, la **déforestation** dans ces territoires (i.e. réserves autochtones situées en Amazonie légale) a représenté **73 km² entre août 2023 et mars 2024, soit une baisse de 42%** par rapport à la période précédente (i.e. d'août 2022 à mars 2023) et le **taux de déforestation le plus faible depuis 2018**. La période d'analyse choisie, courant d'août à mars et dénommée « calendrier de la déforestation », est privilégiée par Imazon car elle est caractérisée par une **couverture nuageuse moindre**, qui permet d'améliorer la **fiabilité des données** collectées. Avec des référentiels se différenciant donc de ceux de l'Institut National de la Recherche Spatiale (INPE) (cf. « Suivi des alertes de déforestation » infra), Imazon estime que **dans l'ensemble de l'Amazonie légale** (i.e. au-delà des réserves autochtones), **la déforestation a porté sur 1 948 km² entre août 2023 et mars 2024**. Il s'agit d'une **baisse de 60%** par rapport à la période précédente (4 912 km²). (Article [ici](#) et [ici](#))



Eau, Assainissement, Déchets

3 des 100 plus grandes villes brésiliennes ont universalisé l'accès à l'eau et l'assainissement

Selon une étude publiée le 20 mars par l'ONG Instituto Trata Brasil en partenariat avec l'entreprise de conseil GO Associados, **3 des 100 villes les plus peuplées du Brésil ont atteint l'universalisation des services d'eau et d'assainissement**, c'est-à-dire l'accès de 99% de la population à la distribution d'eau potable, et de 90% à la collecte des eaux usées : **Maringá**, dans l'Etat du Paraná ; **São José do Rio Preto**, dans l'Etat de São Paulo ; et **Campinas**, dans l'Etat de São Paulo. En termes de distribution sur le territoire, **17 des 20 premières villes du classement se trouvent dans les régions Sud et Sud-Est, tandis que 13 des 20 dernières villes du classement se situent dans les régions Nord et Nord-Est**. En particulier, la région Nord comptabilise les 3 villes présentant les indicateurs les plus faibles : Porto Velho, dans l'Etat du Roraima (taux d'accès à la distribution d'eau potable de 41,8% et à la collecte des eaux usées de 9,9%) ; Macapá, dans l'Etat d'Amapá (54,4% et 8%) ; et Santarém, dans l'Etat du Pará (48,8% et 3,8%).

L'étude présente également les niveaux d'investissement réalisés en matière d'eau et d'assainissement par les villes analysées. Ainsi, les **20 villes qui investissent le moins** parmi les 100 villes du classement ont réalisé, entre 2018 et 2022, un **investissement annuel moyen inférieur de 68% au niveau estimé nécessaire pour atteindre l'universalisation** de l'accès à l'eau et l'assainissement en 2033 (horizon défini par le cadre réglementaire fédéral

sur l'eau et l'assainissement). Pour atteindre cet objectif d'universalisation à l'échelle du Brésil, l'Instituto Trata Brasil estime que l'investissement annuel de l'ensemble des acteurs publics doit atteindre **47 Mds BRL (8 Mds EUR)**, soit plus du double du niveau actuel (d'environ 20 Mds BRL par an). (Articles [ici](#), [ici](#) et [ici](#))



Energie

La capacité installée en panneaux solaires photovoltaïques domestiques atteint 13,7 GW

Selon les données publiées le 12 avril par l'ABSOLAR (Association Brésilienne de l'Énergie Solaire Photovoltaïque), **la capacité installée en panneaux solaires photovoltaïques domestiques (i.e. production décentralisée au sein de foyers) est actuellement de l'ordre de 13,7 gigawatts (GW)**. Ceci représente presque l'équivalent de la capacité de production de la centrale hydroélectrique d'Itaipu (Etat du Paraná), qui est de 14 GW et qui fournit 8,7% de l'électricité consommée au Brésil et 86,4% au Paraguay.

Les panneaux solaires domestiques, utilisés par 2 millions de foyers (sachant qu'un foyer peut être équipé de plusieurs panneaux), sont principalement installés dans les Etats suivants: (i) **São Paulo** (385 000 panneaux); (ii) **Rio Grande do Sul** (303 000 panneaux); et (iii) **Minas Gerais** (291 000 panneaux). Selon l'ABSOLAR, cette capacité de production est le résultat d'un **investissement de la part des ménages brésiliens de 70,3 Mds BRL (12 Mds EUR) depuis 2012**, encouragé par plusieurs incitations fiscales¹. En prenant également en compte les panneaux solaires déployés au sein de sites industriels et d'unités commerciales, **la capacité installée totale de la production décentralisée solaire atteint 28 GW**, soit 14% du mix électrique du pays. En outre, **la capacité installée totale de la production d'énergie solaire (i.e. production décentralisée et production centralisée au sein d'usines dédiées) est de 41 GW, représentant 17% du mix électrique du pays.** (Article [ici](#), [ici](#) et [ici](#))

¹ Dont notamment : (i) l'exemption de l'ICMS (impôt sur les biens et services) pour les panneaux solaires et l'électricité ainsi produite et réinjectée dans le réseau; (ii) le rabais de l'IPTU (impôt immobilier) pour les infrastructures alimentées en énergie solaire; (iii) la réduction des taxes à l'importation de panneaux solaires; et (iv) la loi 14.300/2022 (en place entre janvier 2022 et janvier 2024), permettant aux consommateurs demandant le raccord de leur système de mini ou micro-génération au réseau de bénéficier de l'exonération de charges d'utilisation ou de distribution jusqu'en 2045. Selon l'Agence nationale de l'énergie électrique (Aneel), les incitations fiscales accordées représentaient 2,5 Mds BRL (450 M EUR) en 2022 et 1,4 Md BRL (250 M EUR) en 2023.

Environnement & Climat

Le gouvernement brésilien élabore le premier Plan national de la Bioéconomie

Les ministères de l'Environnement et du Changement climatique (**MMAMC**), du Développement, de l'Assistance sociale, de la Famille et de la Lutte contre la Faim (**MDS**) et du Développement agricole et de l'Agriculture familiale (**MDA**) travaillent actuellement à l'**élaboration d'un Plan national de la Bioéconomie, afin de structurer -par des politiques publiques- les initiatives privées et académiques** déjà existantes sur ce thème. En mars 2024, le MMAMC a ainsi annoncé la sélection d'un **consortium pour lui apporter un soutien technique dans l'élaboration du plan**, en particulier en matière de normes. Dirigé par le **Conseil des Entreprises Brésiliennes pour le Développement Durable (CEBDS)** et incluant trois autres structures (*Coalizão Brasil Clima, Florestas e Agricultura, The Nature Conservancy Brasil et Instituto Arapyaú*), **ce consortium recevra un soutien financier de 1 M GBP (environ 6 M BRL) de la part du Royaume-Uni.**

S'inscrivant dans le cadre du **Plan de transformation écologique** engagé par le gouvernement brésilien depuis août 2023, l'objectif du Plan national de la Bioéconomie sera triple: **(i) générer des revenus pour les populations autochtones et les communautés locales**, en ajoutant de la valeur à leur activité; **(ii) maintenir la forêt sur pied**, en faisant d'elle une source de revenus; et **(iii) renforcer les connaissances scientifiques**, en s'appuyant sur les savoir-faire des communautés locales. Selon l'Institut Brésilien de Géographie et de Statistique (IBGE), **le secteur de la socio-bioéconomie - entendu comme l'extractivisme de ressources végétales- a représenté 6,2 Mds BRL (1,1 Md EUR) en 2022, au Brésil.** Concrètement, le Plan national de la socio-bioéconomie s'articulera autour de plusieurs actions, dont: **(i) l'élaboration d'un cadre pour un système financier** fléchant les investissements vers la bioéconomie (par exemple par le développement d'outils de financement innovants); **(ii) le développement de la recherche scientifique**; et **(iii) la mise en œuvre de mesures encourageant les innovations technologiques**, au service du développement des activités économiques. Une attention particulière est portée à la valorisation des compétences des peuples autochtones et communautés locales. Si la date de lancement du plan n'est pas encore connue, **le gouvernement fédéral vise sa mise en œuvre opérationnelle en amont de la COP30**, qui aura lieu en 2025 à Belém (Etat du Pará). (Articles [ici](#) et [ici](#))

Un rapport analyse les enjeux pour le développement des solutions fondées sur la nature au Brésil

En collaboration avec le Ministère de l'Economie et des Finances, l'Institut Climat et Société (iCS) a publié le 18 avril son premier **rapport sur les principaux freins au développement des solutions fondées sur la nature (SFN)** au Brésil. Les SFN correspondent à **l'ensemble des actions s'appuyant sur les écosystèmes et permettant de répondre à des défis sociaux, économiques ou environnementaux.** Selon l'iCS, les SFN se déploieraient en priorité dans les domaines suivants au Brésil: **forêts** (e.g. systèmes agroforestiers), **pêche** (e.g. pisciculture), **énergie** (e.g. biomasse), **services** (e.g. tourisme durable) **et infrastructures** (e.g. drainage).

Faisant état de **3 principaux freins au développement des SFN au Brésil**, le rapport formule des **recommandations** pour y répondre:

1. **Incompatibilité du système de financement (crédit) traditionnel avec la réalité des projets de SFN.** En réponse, l'iCS

recommande notamment : (i) la création de **structures dédiées de garantie** de ces projets (reposant sur des actifs « alternatifs », tels que les crédits carbone) ; (ii) la **diversification des sources de financement**, notamment en s'appuyant sur des ressources concessionnelles (i.e. à conditions plus favorables que celles du marché), en particulier des bailleurs de fonds et fondations ; (iii) le développement d'instruments de **protection contre le risque de change** ; (iv) la **facilitation de l'accès au crédit**, par l'amélioration de l'information et le soutien à la montée en compétences des emprunteurs (par exemple les petits producteurs) ; et (v) la mise en place d'une « **Sandbox réglementaire** » (i.e. test de nouvelles solutions financières dédiées aux SFN, en l'absence d'un cadre réglementaire).

2. **Existence d'obstacles (notamment logistiques, culturels, éthiques et économiques) à l'émergence d'un marché des SFN.** Face à cet enjeu, le rapport recommande en particulier : (i) l'intégration des SFN dans les **stratégies ESG des entreprises**, notamment du secteur de l'agroalimentaire, de la cosmétique, de la pharmaceutique et de l'énergie ; (ii) la **production accrue de données** concernant le marché des SFN, dont des études de cas nationales ; (iii) la **promotion de bonnes pratiques**, par l'utilisation des SFN dans la gestion des impacts sur l'environnement ; (iv) l'accroissement des **échanges entre offreurs de solutions et financeurs** de SFN ; et (v) la stimulation de la **création de nouvelles technologies** de SFN.
3. **Existence de défis structurels (notamment économiques, fonciers et budgétaires) limitant le développement des SFN.** En réponse, l'ICS recommande notamment : (i) la mise en œuvre par le gouvernement fédéral d'une **politique publique pour le développement des SFN**, équilibrée vis-à-vis d'autres secteurs (e.g. mines, agriculture, etc.) et s'inscrivant dans une perspective de compétitivité internationale ; (ii) le **retour d'expérience d'autres secteurs** -par exemple celui des énergies renouvelables- pour guider le développement du secteur des SFN ; (iii) la **régularisation foncière en Amazonie légale**, pour sécuriser le cadre juridique des projets ; et (iv) le **renforcement budgétaire des organes publics** qui garantissent le fonctionnement des SFN. (Articles [ici](#) et [ici](#))

Infrastructures & Transports

Le gouvernement présente les premières mesures du programme Mover, pour la décarbonation de la production automobile

Le Président Lula a signé le 26 mars les premières **ordonnances réglementant la mise en place du programme Mobilité verte et innovation (Mover)**, initié en décembre 2023 et dédié à la **décarbonation des secteurs de la mobilité (i.e. véhicules routiers motorisés) et de la logistique**. L'objectif est triple : (i) augmenter les **exigences environnementales et climatiques** ; (ii) encourager l'**efficacité énergétique** et le **recyclage** ; et (iii) stimuler le développement de **nouvelles technologies de décarbonation**.

Les mesures annoncées précisent certaines **obligations pour les industriels de l'automobile** (i.e. constructeurs, équipementiers, etc.), parmi lesquelles : **(i) la mesure de l'efficacité énergétique de chaque véhicule, « du réservoir à la roue »** (i.e. combustible, consommation, puissance de la motorisation, recyclabilité et performances des technologies d'aide à la conduite) ; **(ii) le recours à des matériaux recyclés pour la fabrication des véhicules** (part envisagée d'au moins 50%) ; et **(iii) la publication de l'emprunte carbone du produit** sur toute sa durée de vie, dont les modalités demeurent à établir.

Afin d'aider les industriels à financer ces mesures, **le programme Mover prévoit la mise en place d'un crédit d'impôt vert (« IPI Verde »)**. Pour en bénéficier, les industriels devront engager un **pourcentage minimum (et croissant) de dépenses en R&D** (recherche et développement), par rapport aux revenus bruts totaux issus de la vente de biens et services liés aux produits automobiles (e.g. **de 1% en 2024 à 1,8% en 2029 concernant les véhicules légers**, et de 0,6% en 2024 à 1% en 2029 concernant les autobus et camions, etc.). **La liste des 22 premières entreprises à pouvoir en bénéficier a été publiée le 9 avril**, et inclut : Toyota, Renault, Horse (filiale du groupe Renault), Stellantis, Volkswagen, Sodecia, GM, Mercedes-Benz, Nissan, Honda, Weg Drive & Controls, Marcopolo, Weg, FTP, Eaton, On-Highway, Volkswagen Truck & Bus, Bosch, Faurecia, FMM, Schulz et Ford. Les dossiers de 18 autres industriels sont encore en cours d'analyse. Au total, **le gouvernement fédéral a provisionné une enveloppe de 19,3 Mds BRL (3,5 Mds EUR) pour financer ces crédits entre 2024 et 2028**.

Enfin, le programme Mover s'accompagne de la **création d'un Fonds National de Développement Industriel et Technologie (FNDIT)**, géré par la Banque Nationale de Développement Economique et Social (BNDES) et doté de **1 Md BRL (180 M EUR), non-remboursables**. Ces ressources seront affectées à des **programmes jugés prioritaires** par les autorités, notamment pour **renforcer la souveraineté industrielle du Brésil** dans des domaines clés de la décarbonation des mobilités, tels que les batteries. **Les entreprises éligibles au programme Mover seront libres d'abonder le FNDIT**. Ces ressources seront alors considérées comme des dépenses d'investissement prises en compte par Mover. (Articles [ici](#), [ici](#), [ici](#) et [ici](#))

Le gouvernement fédéral et l'Etat de São Paulo poursuivent la mise en concession d'autoroutes

D'une part, **le gouvernement fédéral a réalisé le 11 avril la mise en concession d'un tronçon de 232,1 kilomètres (km) de l'autoroute BR-040**, reliant Belo Horizonte à Juiz de Fora dans l'**Etat du Minas Gerais**. Le consortium brésilien **Infraestrutura MG** (formé par les entreprises Equipav et Perfin) **a remporté les enchères** face à deux autres soumissionnaires brésiliens : le groupe CCR et le consortium Vetor Norte. Le critère d'attribution était la **remise la plus importante sur le tarif du péage** (11% pour Infraestrutura MG, contre 1% pour CCR et 0% pour Vetor Norte). **Sur les 30 ans de concession, 8,7 Mds BRL (1,6 Md EUR) d'investissements sont prévus**, notamment pour : (i) le **dédoublage de 163,9 km** de voies ; (ii) l'**extension de 42,1 km** de voies ; (iii) la mise en place de **57 arrêts de bus** ; et (iv) la construction de **14 km de pistes cyclables**. Pour l'année 2024, **le gouvernement fédéral prévoit l'organisation de 13 autres ventes aux enchères d'actifs autoroutiers**, représentant des investissements prévisionnels totaux de 122 Mds BRL (22,3 Mds EUR).

D'autre part, **l'Etat de São Paulo a attribué le 16 avril un partenariat public-privé (PPP) concernant 213 km d'autoroutes, dans le cadre d'un lot unique dénommé « Litoral Paulista »** et couvrant trois tronçons : Padre Manoel da Nóbrega (SP-055), Mogi-Dutra (SP-088) et Mogi-Bertioga (SP-098). Les enchères ont été **remportées par le consortium brésilien Novo Litoral** (formé par les entreprises CBI et CLD²), face à l'entreprise espagnole Acciona. Le critère d'attribution était la **remise la plus importante sur le paiement annuel de la contrepartie publique** (10% pour le consortium Novo Litoral, contre 1% pour Acciona). Elle sera de 179,1 M BRL (32,6 M EUR) par an. **Sur les 30 ans de concession, 4,3 Mds BRL (780 M EUR) d'investissements sont**

² Cheffe de file du consortium Novo Litoral, la CBI (Compagnie Brésilienne d'Infrastructures) est positionnée sur les secteurs du génie civil, de l'industrie, de la construction, des énergies renouvelables, etc. Sa partenaire CLD Construtora est concessionnaire de plusieurs services de la municipalité de São Paulo (éclairage public, feux de circulation, applications de covoiturage, etc.).

prévus pour plusieurs travaux³, y compris : (i) la **mise en place d'un système de péage « free-flow »** (i.e. système de péage en flux libre, où les utilisateurs s'acquittent de leur facture en ligne) ; (ii) la **modernisation d'équipements**, tels que l'éclairage public ou les feux de signalisation ; et (iii) la mise en place d'**infrastructures pour limiter la mortalité animale**, telles que des tunnels à amphibiens. (Articles [ici](#), [ici](#), [ici](#) et [ici](#))

L'ANPTrilhos fait le bilan 2023 des transports urbains sur rail au Brésil

L'Association Nationale des Transporteurs Ferroviaires de Passagers (ANPTrilhos) a publié le 6 avril un **bilan 2023 des transports urbains sur rail au Brésil**. Le réseau s'étend sur un **linéaire total de 1 133,4 km**, répartis comme suit : (i) 536 km de **trains urbains (47%)** ; (ii) 307,5 km de **métros (27%)** ; (iii) 274,6 km de **VLT (Veículo Leve sobre Trilhos, tramway) (24%)** ; (iv) 14,5 km de monorails (métro fonctionnant grâce à une voie unique) (1%) ; et (v) 0,8 km de navettes. **Exploité à 56% par des entreprises privées**, ce réseau urbain ferroviaire s'étend **dans 12 des 27 Etats fédérés** du Brésil, principalement dans les régions Sud-Est et Nord-Est. Il a vu sa **fréquentation augmenter de 6% en 2023**, pour atteindre près de **2,5 Mds de passagers** sur l'année -toujours en-deçà du niveau prépandémique de 2019 (3,2 Mds de passagers)-. En particulier, **l'Etat de São Paulo représente 76% de la demande** (1,9 Md de passagers).

Actuellement, un linéaire de 66 km est en construction. L'ANTPTrilhos estime que **20 km devraient être livrés en 2024**, dans le cadre des projets suivants : VLT Parangaba-Mucuripe à Fortaleza (Etat du Ceará), rénovation du métro de Teresina (Etat du Piauí), agrandissement du VLT de Rio de Janeiro et extension du VLT de Santos (Etat de São Paulo). (Article [ici](#))

Le gouvernement crée un Secrétariat aux Voies navigables et prévoit des investissements de 5 Mds BRL (900 M EUR)

Le 11 avril, le ministre des Ports et des Aéroports, M. Silvio Costa Filho, a annoncé la **création d'un Secrétariat aux Voies navigables** au sein de son ministère. Ce projet s'inscrit dans le cadre du **programme Brasil dos Rios** (« Brésil des rivières »), visant la **réglementation et l'incitation au transport fluvial** et devant être finalisé en mai. L'enjeu est notamment de réduire la dépendance au transport routier, ainsi que le coût du fret routier.

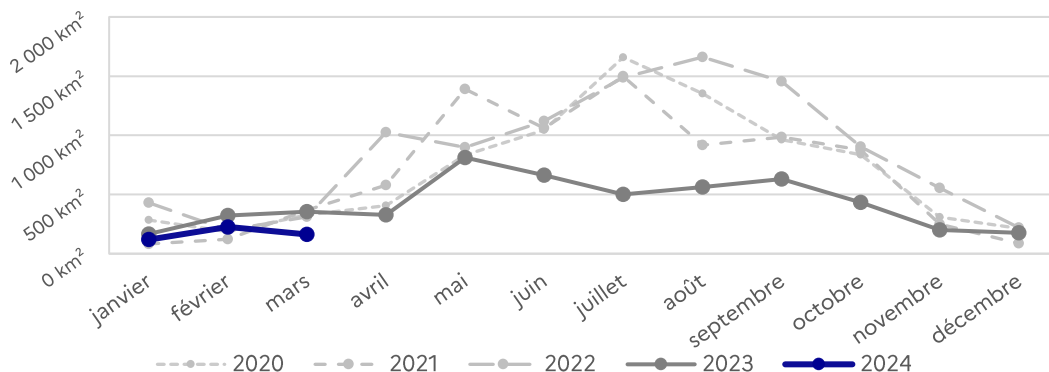
En parallèle, le gouvernement souhaite structurer plusieurs **partenariats publics-privés (PPP) d'un montant total de 5 Mds BRL (900 M EUR)**, afin de faciliter le **développement du fret et du transport de passagers** sur les voies navigables. Le portefeuille de projets à l'étude inclut les **fleuves Paraguay** (Etats du Mato Grosso et du Mato Grosso do Sul), **Tocantins** (Etats du Goiás, du Tocantins, du Maranhão et du Pará), **Barra Norte** (Etat de l'Amazonas), **Madeira** (Etats du Rondônia et de l'Amazonas), **Tapajos** (Etats du Mato Grosso et du Pará) ainsi que la **lagune Mirim** (Etat du Rio Grande do Sul). Ces PPP permettraient à des entreprises privées d'exploiter les voies navigables pour le transport de passagers et de marchandises. **Si le fret sera taxé -avec des niveaux différents selon les produits considérés-, le transport de passagers ne devrait pas être taxé**, et ainsi soutenu financièrement par le gouvernement fédéral à travers le PPP. (Article [ici](#))

³ Ces investissements concernent : (i) l'extension de 213 km de voies ; (ii) la création de voies supplémentaires sur la SP-088 ; (iii) la création de voies supplémentaires, bretelles de sortie et accotements sur la SP-098 ; (iv) la duplication de la SP-055 ; et (v) la création de routes marginales et connexions entre l'intérieur de l'Etat et le littoral.

Suivi des alertes de déforestation

Amazonie légale

Biomes de l'Amazônia (100%), du Pantanal (40%) et du Cerrado (37%)



2024

Période du 1^{er} janvier
au 26 avril

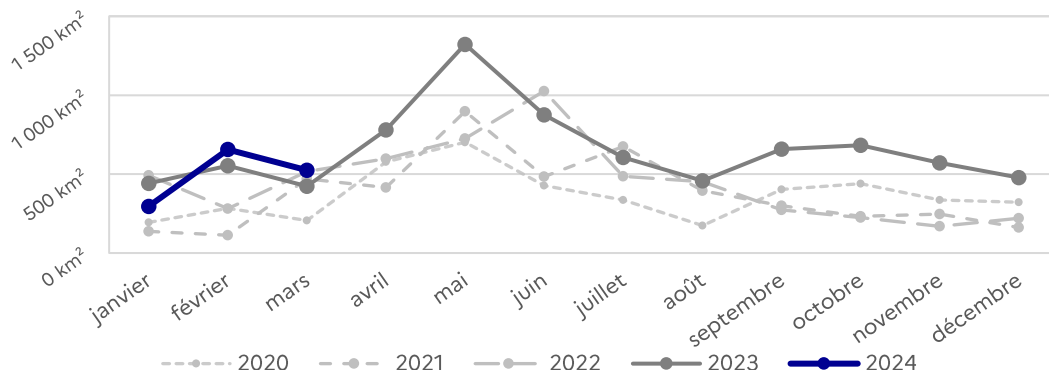
630 km²

-43% Par rapport à 2023

Source : Institut National de Recherche Spatiale (INPE)

Cerrado

Biome du Cerrado (100%)



2024

Période du 1^{er} janvier
au 26 avril

1 834 km²

-13% Par rapport à 2023

Source : Institut National de Recherche Spatiale (INPE)

La Direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques. Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :

www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international

Responsable de la publication : Sébastien ANDRIEUX, Chef du Service économique régional de Brasília
Rédaction : Mathieu RIVALLAIN, Clémence PIERRE, Thibault CIESLAK, François-Xavier FLAMAND

Abonnez-vous : clemence.pierre@dgtresor.gouv.fr